

# CONTRAT D'ENGAGEMENT

## Activités relevant du droit d'auteur

### ENTRE LES SOUSSIGNÉ-ES

Nom :

Adresse :

Tél. :

Numéro de sécurité sociale :

*Et/Ou*

N° de SIRET :

Ci-après dénommé·e « L'AUTEUR·RICE » ou « L'ILLUSTRATEUR·RICE » d'une part,

### ET

Nom/Raison sociale :

Adresse :

N°SIRET :

Représenté par :

Ci-après dénommé « L'ORGANISATEUR·RICE »

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article I – OBJET

##### A - Définition

L'AUTEUR·RICE/L'ILLUSTRATEUR·RICE s'engage à réaliser, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat, une intervention, qui doit consister en :

*Rayez les mentions inutiles*

1° - Lecture publique d'une ou plusieurs de ses œuvres par L'AUTEUR·RICE/L'ILLUSTRATEUR·RICE.

2°- Lecture publique d'une ou plusieurs de ses œuvres par L'AUTEUR·RICE/L'ILLUSTRATEUR·RICE, assortie d'une présentation orale ou écrite d'une ou plusieurs de ses œuvres<sup>1</sup>.

3° - Présentation orale ou écrite d'une ou plusieurs de ses œuvres par L'ILLUSTRATEUR·RICE (ne concerne que les illustrateur·rices)

---

<sup>1</sup> à l'exclusion des participations de l'auteur·rice à des débats ou à des rencontres publiques portant sur une thématique abordée par l'auteur·rice dans l'une ou plusieurs de ses œuvres, des conférences, ateliers, cours et autres enseignements.

## **B – Intervention**

L'AUTEUR·RICE s'engage à réaliser, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat, --- journée(s) d'intervention auprès de -----.

Jour(s) : --- / --- / ---- ; --- / --- / ----

Arrivée prévue le : --- / --- / ---

Départ prévu le : --- / --- / ---

Nombre et durée des interventions :

## **Article II – OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR·RICE**

### **A - Transport**

**L'ORGANISATEUR·RICE prendra en charge les frais de transport** de L'AUTEUR·RICE/L'ILLUSTRATEUR·RICE depuis son domicile, jusqu'au lieu de l'intervention, pour le trajet aller-retour. Aucune avance de frais de transport ne pourra être exigée par L'ORGANISATEUR.

Si L'AUTEUR·RICE/L'ILLUSTRATEUR·RICE souhaite se rendre sur le lieu de l'intervention avec son propre véhicule; L'ORGANISATEUR·RICE sera alors tenu de rembourser :

- les frais de péages routiers (sur présentation de justificatifs)
- les frais de carburant (selon le barème prévu par l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques en cours à la date de la signature du contrat)

depuis son domicile jusqu'au lieu de l'intervention, pour le trajet aller-retour.

L'ORGANISATEUR·RICE prendra également en charge les frais de transport de L'AUTEUR·RICE /L'ILLUSTRATEUR·RICE sur le lieu de l'intervention, du jour de son arrivée au jour de son départ prévu par le présent contrat.

### **B - Hébergement**

**L'ORGANISATEUR·RICE prendra en charge les frais d'hébergement** de L'AUTEUR·RICE/L'ILLUSTRATEUR·RICE du jour de son arrivée sur le lieu de l'intervention au jour de son départ prévu par le présent contrat.

### **C - Restauration**

**L'ORGANISATEUR·RICE prendra en charge les frais de restauration** du jour de son arrivée au jour de son départ prévu par le présent contrat.

## **Article III – RÉMUNÉRATION**

L'ORGANISATEUR·RICE s'engage à verser à L'AUTEUR·RICE/L'ILLUSTRATEUR·RICE, en contrepartie de son (ses) intervention(s) prévue(s) à l'article I-B, et sur présentation d'une note de droits d'auteurs<sup>2</sup>, le paiement de ses droits d'auteur, dont le montant s'élève à :

----- € brut

Le paiement devra intervenir au plus tard dans les trente jours à compter de la date de réception de la note de droits d'auteur, sans quoi une pénalité de retard sera appliquée.

Pour frais de recouvrement, en cas de retard de paiement : 40 € par facture (art. L441-6 du Code de Commerce). Pénalités de retard : 10%<sup>3</sup> (loi LME du 4 août 2008 et art. L441-6 du Code de Commerce).

---

<sup>2</sup> cf. le modèle de note de droits d'auteur

L'ORGANISATEUR·RICE s'engage à verser à l'URSSAF (<https://www.artistes-auteurs.urssaf.fr/aa/accueil>), les cotisations sociales correspondant aux charges afférentes aux rémunérations.

Exception faite du cas où L'AUTEUR·RICE/L'ILLUSTRATEUR·RICE atteste d'une dispense de précompte. Dans ce cas, L'AUTEUR·RICE /L'ILLUSTRATEUR·RICE devra fournir à L'ORGANISATEUR·RICE une attestation annuelle de dispense de précompte, référence S 2062 fournie par l'URSSAF.

Dans tous les cas, la contribution diffuseur de 1,1 % reste à la charge de L'ORGANISATEUR·RICE.

#### **Article IV – ASSURANCES**

L'ORGANISATEUR·RICE certifie par ce contrat de la souscription d'une police d'assurance de Responsabilité Civile couvrant tous les dommages et les risques du fait des activités que l'artiste exercera dans les lieux mis à disposition dans le cadre du présent contrat.

#### **Article V – RÉSILIATION**

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une des obligations lui incombant au titre du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie sans effet à l'issue d'un délai de trente jours ouvrables, et sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels la Partie lésée pourrait prétendre du fait de l'inexécution.

#### **Article VI – LITIGES**

Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalable à tous recours devant les tribunaux.

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Fait à -----, le -----/-----/----- en 2 exemplaires originaux.

L'AUTEUR·RICE/L'ILLUSTRATEUR·RICE

L'ORGANISATEUR·RICE

*Apposer le tampon de la société et faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »*